



Paris, le 9 janvier 2006

Vivendi Universal – TF1 – M6 : signature du projet de rapprochement industriel dans le domaine de la télévision payante

Après avoir recueilli l'avis des instances sociales concernées, Vivendi Universal, TF1 et M6 ont signé le 6 janvier 2006 un accord industriel dans des termes conformes à l'annonce faite le 16 décembre 2005. Cet accord vise à rapprocher les activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS dans un ensemble contrôlé par Vivendi Universal.

A l'issue de ce rapprochement, ce nouvel ensemble serait détenu par :

- Vivendi Universal à 85%,
- TF1 à 9,9%,
- et M6 à 5,1%.

Ce projet d'accord est soumis à l'approbation des autorités françaises de la concurrence. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sera également saisi.

La participation de Vivendi Universal, qui conservera dans tous les cas le contrôle exclusif du nouvel ensemble, pourra évoluer en fonction de l'aboutissement des discussions avec Lagardère.

Avertissement Important :

Vivendi Universal est une société cotée aux NYSE et Euronext Paris SA et le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions du US Private Sector Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment le risque que Vivendi Universal, TF1 et M6 n'obtiennent pas les autorisations nécessaires à la finalisation de l'opération de même que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi Universal auprès de la US Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents enregistrés par Vivendi Universal auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et de la US Securities and Exchange Commission sur le site web www.sec.gov ou directement auprès de Vivendi Universal.